

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 5 janvier 2015 à 19h00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET- TOURMENTE	X		X	Yves VAUTIER
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL				
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 26 décembre 2014

Secrétaire de séance : M. Xavier LEVASSEUR

Approbation du dernier compte-rendu du 1er décembre 2014 : à l'unanimité

1) Rythmes scolaires : Initiation philatélique

Dans le cadre des rythmes scolaires, la commune de Clères a décidé d'organiser une initiation philatélique avec un groupe de 12 enfants et avec M. Jacky ROUSSEL, comme animateur.

A l'issue de cette cession, il a été décidé d'éditer un timbre personnalisé.

Ce timbre a fait l'objet d'une commande de 40 carnets de 10 timbres au prix total de 352 € et réglé par M. Jacky ROUSSEL.

Le percepteur demande une délibération du Conseil Municipal pour pouvoir rembourser la somme de 352 € à M. Jacky ROUSSEL.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de verser à M. Jacky ROUSSEL la somme de 352 € pour le remboursement de l'achat des 40 carnets de 10 timbres postaux.

2) Rythmes scolaires : Vente du timbre personnalisé

Ce timbre personnalisé est proposé à la vente.

Le percepteur demande une délibération du Conseil Municipal pour en fixer le prix.

Le prix proposé est de 1 € le timbre soit 10 € le carnet de 10 timbres.

Il sera offert un timbre à chaque enfant ayant participé à la manifestation.

Informations : – Une régie sera modifiée par arrêté du Maire pour pouvoir encaisser la vente des timbres.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de fixer à 1 € le prix d'un timbre, soit 10 € le prix d'un carnet de 10 timbres.

3) Réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare de Clères

Madame Le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet auprès du Conseil Général de Seine-Maritime, de l'Etat et de la Région.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent l'autorisation à Madame Le Maire de déposer auprès des différents organismes de l'Etat des dossiers de demande de subvention.

4) Décisions Modificatives :

Afin de pallier au dépassement du chapitre 011 « charges à caractère général » en dépenses, Madame le Maire propose « d'affecter » :

60633 « frais de voirie »	4 500 €	6413 « personnel non titulaire »	15 000 €
61551 « ent. mat roulant »	4 500 €		
62878 « remb autres orga. »	<u>6 000 €</u>		
Total des Dépenses	15 000 €	Total des Recettes	15 000€

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à passer cette Décision Modificative pour remédier au dépassement du chapitre 011 « charges à caractère général ».

5) SDE 76 :

Madame Le Maire présente aux élus l'avant-projet du SDE 76 concernant le renforcement électrique impasse des Eiders, pour un montant prévisionnel de 85 650,00 € TTC et pour lequel la participation de la commune s'élèverait à 23 927,00 € TTC.

Après examen détaillé du coût des travaux, à l'unanimité les élus proposent de n'effectuer qu'une partie des travaux, soit l'éclairage public indépendant, le réseau électrique et le réseau d'éclairage public pour un montant total à la charge de la commune de 5 009,00 € dont 2 249,00 € de TVA à récupérer via le FCTVA.

Madame Le Maire propose de demander un devis complémentaire pour les travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques.

6) Informations :

- La prochaine réunion de la commission du PLU initialement prévue le lundi 26 janvier pourra être avancée en raison de la non disponibilité de certains élus.
- Réunion de la commission d'appel d'offres, le mercredi 21 janvier à 16h00 à la mairie pour l'ouverture des plis concernant le choix de l'architecte pour la construction du groupe scolaire.
- Réunion de la commission d'appel d'offres, le mercredi 28 janvier à 14h00 à la mairie pour rencontrer les architectes retenus lors de l'ouverture des plis.

Séance levée à 20h30